

Décision n° 05102021D01

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CIAS S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 30 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS AU PRÉSIDENT

OBJET : PRESTATIONS DE FORMATION POUR LE SERVICE GENS DU VOYAGE « RELATIONS AVEC LES PUBLICS « DIFFICILES » : ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE ? »

Monsieur le Président du centre intercommunal d'action sociale de Maremne Adour Côte-Sud,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30.8° ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud en date du 8 avril 2010 décidant de confier au CIAS la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté de communes ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 12 avril 2010 acceptant de prendre en charge la gestion desdites aires ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud en date du 4 juin 2015 portant renouvellement de la convention de gestion précitée ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 17 juin 2015 portant renouvellement de la délégation de gestion des aires d'accueil des gens du voyage par la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration du CIAS de MACS au Président, notamment son alinéa 2 relatif à la passation des marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure adaptée en vertu de la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT les besoins du service gens du voyage du CIAS en matière de formation pour accompagner les équipes dans leur ensemble et les travailleurs sociaux dans l'adaptation et le développement de leurs compétences ainsi que dans l'acquisition, l'entretien et le perfectionnement de leurs connaissances.

CONSIDÉRANT que B.A.BYLONG propose des actions de formation visant à :

- *accompagner les équipes dans l'appréhension du changement,*
- *améliorer le vécu des équipes, les accompagner vers plus de cohésion en fonction des changements et dans leur fonction,*
- *pour les travailleurs sociaux, analyser leur écoute, mettre en place les objectifs d'accompagnement et identifier les obstacles à leurs aboutissements.*

DÉCIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché de service de prestations de formation pour le service gens du voyage du CIAS à l'organisme de formation B.A.BYLONG, 26 côte Muskoena Arrauntz, 64480 Ustaritz selon les termes de la convention posposée.

La convention de formation professionnelle concerne 6 heures d'intervention, par séance de 2 heures pour l'ensemble des équipes du service d'accueil des Gens du Voyage :



- Équipe sociale : Mesdames Nathalie Descazeaux, Nathalie Dufau et Nathalie Joannes ;
- Équipe technique : Messieurs Nicolas Le Glanec, Bruno Clavé, Franck Palomares ;

ID : 040-200009868-20211005-05102021D01-CC

Le contrat prend effet à compter de la date de signature de la convention et pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : le coût de la formation s'élève à 870 €, soit 290 € par séance, frais de déplacement du formateur inclus.

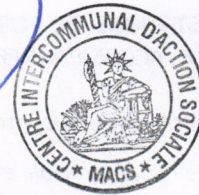
Article 3 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations du CIAS et portée à la connaissance du conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

Fait à St-Vincent-de-Tyrosse, le

Le président

Pierre Froustey





Exemplaire à conserver
Exemplaire à retourner



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2021

(Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du code du travail)

entre

B.A.BYLONE - SOPHIE SCHUMACHER - 26 côte MUSKOENA ARRAUNTZ - 64 480 USTARITZ

Déclaration d'activité enregistré sous le N° : 72640145764 - NAF : 8559B - Siret : 339 355 299 00043 - Réf. DataDock
&

CIAS MACS - Allées des Camélias - 40231 St Vincent de Tyrosse

Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

I - OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation.

B.A.BYLONE, organisme de formation, organise l'action de formation et d'accompagnement dont la nature s'entend :
Intitulé

« Relations avec les publics « difficiles » » « ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE ?? » 1° PARTIE

Article L. 6353-1 du code du travail : Actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés
Actions acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Objectifs :

Pour optimiser l'écoute des professionnels sur leurs stratégies de fonctionnement, prendre conscience des interférences relationnelles, et de leur importance sur la qualité des interventions en situation :

Repérer les différents types d'attitudes et de comportements utilisés, et l'influence de ceux-ci sur notre travail

Perfectionner les connaissances acquises pour l'accompagnement des personnes et plus particulièrement les personnes dites « difficiles »

Utiliser des outils afin de travailler de manière constructive avec les personnes accompagnées

Optimiser l'écoute des professionnels sur les stratégies d'accompagnement - processus d'empowerment - de capacité

Mettre des limites dans la relation

Toujours donner du sens à nos pratiques

Calendrier prévisionnel pour l'ensemble de la formation de 8h30 à 10h30

Nombre d'heures : 3 séances de 2h : 06 heures

Dates : avec tous les agents GDV : 22/10 - 16/11 - 21/12

HORAIRES : ATTENTION !!! 8h30 - 10h30 ou 10h30h-12h30 en fonction de la disponibilité des créneaux horaires

dates pouvant être modifiées en fonction de la disponibilité des parties

Lieu : A déterminer

Participants : les membres de l'équipe sociale et technique du service Accueil et Accompagnement des Gens du Voyage

Effectif maximum : 12

II - ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Les participants :

Fonction :

Equipe technique

Nicolas Le Blanc
Bruno Clavé
Frank Palisson
Rémi Polbas

} gestionnaires.

Equipe sociale

Nathalie DUFAU

Nathalie DESCAZEUX

Nathalie JOANES

Les agents remplaçants de ceux désignés participeront aux sessions proposées en cours d'année.

assistante sociale

assistante sociale

animatrice socio-éducative



III - PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à :

COÛT TOTAL DE LA FORMATION net de taxe :

870 € TTC

soit 290 €/séance (frais de déplacement en sus : 42€ par A/R si rencontre à St Vincent de Tyrosse)

Des changements de dates et de lieux éventuels initialement prévus pourront entraîner des variations des frais de dplmt (0,35€/km plus péages,) ou dans le cas de frais partagés en fonction des interventions

Le paiement sera dû à réception des factures, par VIREMENT à l'ordre de B.A.BYNONE.

IV - MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

Apports théoriques liés à la formation, en fonction de l'émergence des besoins, en fonction des situations professionnelles rencontrées

Les méthodes pédagogiques seront basées sur l'Approche Centrée sur la Personne [C. Rogers], l'approche systémique [Palo Alto et systémie] [suivant les travaux de P. Watzlawick, G. Bateson, M. Erickson, V. Satir, J. Haley, M.Elkaïm], la Programmation NeuroLinguistique [R. Dilts, C. Faulkner]

V - MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation de la compréhension des acquisitions des connaissances théoriques se fait à l'aide de mise en pratique sur des cas réels. Un bilan qualitatif sera réalisé à l'issue des 12 heures de formation et un rapport sera produit à l'attention des agents et de la direction.

VI - SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue du processus d'accompagnement.

VII - MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Une feuille de présence et un état d'émargement type sera réalisé

VIII - NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

IX - DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 10% de la somme à titre de dédit.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

X - LITIGES

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'établissement pour la durée de 06/09/2021 au 31/12/2021

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Bayonne sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Ustaritz, en deux exemplaires, le 04/09/2021

L'entreprise bénéficiaire
Cachet, nom, qualité et signature

*Pierre Frausteg
Président.*



L'organisme de formation
Cachet, nom, qualité et signature

B.A.BYNONE
Sophie SCHUMACHER
26, côte MUSKOENEA
64480 USTARITZ
Contact 06 86 94 86 14



ANNEXE A LA CONVENTION : programme de l'action réalisée. 413

Sophie SCHUMACHER

B.A.BYNONE Réf. DataDock

T.I. - Numéro de cotisant URSSAF : 342 793311

26, Côte Muskoenea - ARRAUNTZ - 64480 USTARITZ - Téléphone: 06 86 94 86 14

contact@bbynone-formation.com - NAF : 8559 B - SIRET : 33935529900043

« Membre d'une association agréée - Règlement des honoraires par chèque accepté » - B.A.BYNONE n'est pas soumis à la TVA dans le cadre de la formation professionnelle continue

Déclaration d'activité enregistré sous le N°:72640145764 auprès de la Préfecture Nouvelle Aquitaine

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



PROGRAMME 2021

« Relations avec les publics « difficiles » » « ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE ?? »

1° PARTIE

Historique : Pour ce qui est des acquis, les agents continuent de mettre en pratique les différentes manières de rentrer en relation avec des personnes ce qui semble de plus en plus tendu
Le COVID, les décrochages scolaires, les fermetures d'écoles etc. n'aident en rien les relations de conflits intra-communautaires et d'agressivité sociale

Public : Equipe sociale et technique du service d'accueil Gens Du Voyage

Pré-requis : Faire partie du service et être acteur auprès des Gens du Voyage - **Durée :** 06 heures

Nombre d'heures : 3 séances de 2h : 06 heures - avec tous les agents GDV : 22/10 - 16/11 - 21/12

Lieu : St Vincent de Tyrosse 40231 ou Escale info ou Soustons **Effectif maximum :** 12

OBJECTIFS GENERAUX

Repérer les différents types d'attitudes et de comportements utilisés, et l'influence de ceux-ci sur notre travail
Perfectionner les connaissances acquises pour l'accompagnement des personnes et plus particulièrement les personnes dites « difficiles »

Utiliser des outils afin de travailler de manière constructive avec les personnes accompagnées

Optimiser l'écoute des professionnels sur les stratégies d'accompagnement - processus d'empowerment - de capacité

Mettre des limites dans la relation

Toujours donner du sens à nos pratiques

CONTENU PROPOSE, APPORTS RELATIFS EN FONCTION DE L'ACTUALITE

Nos attentes par rapport aux personnes « prise en charge » :

Nos taux d'exigence ... vis à vis de nous, vis à vis des personnes

Interdisciplinarités entre les professionnels

Quel regard porté et à porter sur la personne : - son identité - ses comportements - ses capacités

Sommes-nous des manipulés et / ou des manipulateurs :

Approfondir les notions de manipulation inconsciente et consciente pour aller vers la man influence

Manipulation, influence, man-influence, injonctions ... : dans quel but ?

Comment influencer un interlocuteur ou un groupe d'interlocuteur de manière intègre.

Comment convaincre individuellement ou collectivement.

Définir, préparer, expérimenter une stratégie convaincante.

Les paradoxes de, et dans, la relation

Les limites de la bienveillance

Les vécus inhérents aux phénomènes de part et d'autre...

Les situations dites « particulières » ...

Comment rester cohérents tout en étant différents

Communication ou non communication dans l'intérêt à la relation à l'autre

Comment communiquer de manière positive

Que dire, ou ne pas dire, comment dire ...

Qu'est-ce que le processus d'empowerment et de capacités ?

Les difficultés rencontrées quand la capacité d'expression est modeste

Choix et renoncement - notion de risque dans les stratégies d'accompagnement

Comment vivre les situations émotionnellement investies

Faire la différence entre distance et place / fonctions et rôles : comment accompagner, sans faire à la « place »

Faire face à l'agressivité - la violence

Comment faire quand les « passages à l'acte » se font plus nombreux, que la relation à la frustration, à la peur et au sentiment d'injustice se manifestent par des comportements « agressifs »

Etre en face à face, quand les autres collègues - partenaires sont peu présents (contextes singuliers)

Comment passer d'une attitude CRASH à un attitude COACH

Métacommunication : un outil hors du commun dans les relations

METHODES ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

La pédagogie utilisée est basée sur une alternance entre la présentation de la théorie des concepts, d'exercices, des études de cas apportés par les participants, des entraînements sur des situations type.

Les méthodes pédagogiques seront basées sur l'Approche Centrée sur la Personne (C. Rogers), l'approche systémique (Palo Alto et systémie) (suivant les travaux de P. Watzlawick, G. Bateson, M. Erickson, V. Satir, J. Haley, M. Elkaim), la Programmation NeuroLinguistique (R. Dilts, C. Faulkner) - Par l'Approche Systémique, mise en mots des différents fonctionnements des protagonistes

Les acquis de la formation seront évalués par l'intervenante, en cours (retour sur les mises en pratique, in situ, entre les rencontres), et à la fin de l'intervention

INTERVENANTE : Sophie SCHUMACHER *Thérapeute familial systémique - Psychopraticienne en psychothérapie - intervenante en Analyse des pratiques professionnelles. - Formatrice auprès des professionnels des mondes de l'être humain tout le long de la vie*